

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2024/131 à 2024/153

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du cinq décembre deux mille vingt-quatre, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET – Monique LEROY, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY – M. Jean-Robert MESSING - Mme Martine PONCHANT - Mme Valéria GRASELLI – M. Philippe LEMIERE– Mme Nouria BELAYACHI – Mme Mylène GLORIAN - Mme Anne LEDUC - M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY - Mme Stéphanie MORELLI - Mme Claire ZYTKA-TARANTO - M. Vincent DHELIN – M. Saïd BECHROURI - M. Joffrey LEROY –Mme Catherine de RUYTER - M. Nicolas GROSSE, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

M. Roger VICOT - Mme Isabelle CAMBIER – M. Romain FYVEY – M. Philippe DUEZ - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

Monsieur Roger VICOT a donné pouvoir à Monsieur Olivier CAREMELLE

Madame Isabelle CAMBIER a donné pouvoir à Madame Claudie LEFEBVRE

Monsieur Romain FYVEY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe LIPOVAC

Monsieur Philippe DUEZ a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GROSSE

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 12 décembre 2024

DELIBERATION

2024/ 150 - REALISATION D'ANALYSES DE SOLS ET D'EAUX, D'ETUDES SUR LE PATRIMOINE FONCIER DE LA VILLE DE LILLE ET DES COMMUNES ASSOCIEES DE LOMME ET HELLEMES - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES.

La Ville de Lille et ses Communes associées d'Hellemmes et de Lomme ont un important passé industriel. Ainsi on dénombre près de 1 700 sites référencés dans la base de données Basias, une dizaine de sites référencés dans BASOL et une vingtaine de secteurs d'informations sur les sols (SIS). De plus, certaines ICPE sont toujours en activité et produisent des rejets dans l'environnement, pouvant ainsi influencer la qualité des terrains extérieurs.

Le contexte foncier conduit ainsi la Ville à réaliser de nombreuses opérations d'acquisition et d'aménagement à proximité de sites pollués ou potentiellement pollués. De plus, en dehors de tout contexte foncier, la Ville peut être questionnée sur les risques encourus au niveau de ses bâtiments, espaces publics ou à proximité. Elle peut également réaliser un contrôle analytique des terres d'apports sur ses chantiers et espaces publics. Enfin, la Ville peut aussi porter une assistance technique pour la réalisation de démarche d'évaluation des risques sanitaires sur certains secteurs de la ville.

En 2021, un marché spécifique avait été attribué pour 1 an renouvelable 3 fois (total de 4 ans) pour la réalisation d'analyses de sols, d'eau et d'études sur des sites et sols potentiellement pollués. Aujourd'hui, il est nécessaire de relancer ce marché dont l'échéance arrive en décembre 2025.

La Ville de Lille et ses communes associées Lomme et Hellemmes souhaitent donc lancer un marché d'étude qui permette :

- la réalisation d'études documentaires pouvant déterminer le contexte environnemental du site ;
- la réalisation d'analyses de diagnostic de contamination de sols, d'eaux (de surface et de nappe) et d'air (gaz du sol, extérieur et intérieur) et éventuellement d'autres milieux sur des sites municipaux de Lille, Hellemmes, Lomme. Il s'agit de détecter d'éventuels polluants et de procéder à des analyses afin de pouvoir établir des constats de l'état de la pollution des sites concernés. Les éléments recueillis permettront d'orienter la réflexion sur la nécessité ou non d'engager des études complémentaires ;
- la réalisation d'études et de rapports sur les domaines suivants :
 - o la caractérisation des sources de polluants, la situation des différentes sources de pollution avec leur extension spatiale,
 - o l'analyse hydrogéologique et hydrologique de sites,

- la description des effets de transferts des polluants vers les cibles à court, moyen et long terme à l'aide de modèles dispersifs,
- la synthèse des analyses d'eaux souterraines dans le cadre d'un suivi d'un site,
- l'élaboration de plans de gestion de la pollution,
- l'évaluation des risques sanitaires liés à une situation de contamination des milieux en vue d'aide à la décision ;
- la réalisation de tierces expertises sur les études de la qualité des sols menées dans le cadre de projets sensibles.

Le prestataire devra appuyer ses réflexions à partir de la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués mise en oeuvre par le Ministère en charge de l'environnement en 2017. Les réflexions, analyses, méthodologies d'échantillonnages, les études sur le transfert des polluants, etc., devront, elles aussi, s'appuyer sur les différents guides élaborés par le Ministère en charge de l'environnement, le Bureau de Recherches de Géologiques Minières (BRGM), l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS), l'Agence de L'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME), ...

Afin de permettre la réalisation de ces prestations, la Ville de Lille et les Communes associées de Lomme et d'Hellemmes lanceront un appel d'offres ouvert conformément aux articles R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-6 du Code de la commande publique.

Le marché sera alloté de la façon suivante :

- Lot 1 : Réalisation d'analyses de sols et d'eaux et d'études,
- Lot 2 : Réalisation de tierces expertises (multi-attributaire).

Le marché sera passé pour une durée maximale de 4 ans (période de 1 an reconductible 3 fois).

Conformément aux articles R. 2162-2 à R. 2162-6 du Code de la commande publique, la consultation donnera lieu à un accord-cadre à émissions de bons de commandes sans minimum et avec un maximum dont les prestations peuvent varier de la façon suivante :

Lots	Montants pour une période d'1 an		Montants sur la période totale du marché	
	Montant minimum	Montant maximum	Montant minimum	Montant maximum
Lot 1 : Réalisation d'analyses de sols et d'eaux et d'études	Sans	300 000,00 € HT	Sans	1 200 000,00 € HT
Lot 2 : Réalisation de tierces expertises	Sans	50 000,00 € HT	Sans	200 00,00 € HT

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer les marchés correspondants, suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres ;

- ◆ **AUTORISER** le lancement d'un appel d'offres de 1 an renouvelable 3 fois pour la réalisation des prestations ;
- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer les différents documents à intervenir et le marché à intervenir après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à solliciter toutes subventions et financements auprès des partenaires concernés et à signer tous documents et conventions y afférant ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 20, article 2031, fonction 70 – Opération n° 1276 pour les études d'investissement et au chapitre 011, article 614, fonction 13 – Opération n° 16291 pour les études de fonctionnement, en fonction des opérations réalisées ;
- ◆ **ADMETTRE** les recettes correspondantes en temps opportun.

ADOpte A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,



Le Maire de Lomme

Publié le

24/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.